

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2020

### Compte-rendu de réunion

---

#### Présents :

Moïse CARON (Maire)  
Aurore PREAUD  
Laurent BESNARD  
Isabelle FRETZ

Daphné PERROT  
Patrick WALLET  
Kelly CHEVALLIER  
Hervé LAUREAU

Yannick CAILLET  
Charlène MOUSSET  
Laurent CHABRILLAT  
Jocelyne COUSSEAU

**Absents :** Estelle LANCELOT pouvoirs donnés à M le Maire Moïse CARON, Alexandre PHILISPART pouvoirs donnés à Yannick CAILLET et Gilles BONIN aucun pouvoirs remis

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h08. Elle a été levée à 21h27.

**Secrétaire de séance :** Aurore PREAUD

#### APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire Moïse CARON procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal.

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

#### 1/ Point finances

- Tableau des dépenses à fin septembre 2020
- Previsions à fin 2020

#### 2/ Deliberations:

- Vote de créations/suppressions de postes + signatures des conventions
- Vote des montants de délégations du Maire
- Vote de l'adhésion au S.I.E.G.E pour groupement achat électricité
- Vote de reprise à l'€ symbolique parcelles succession Toufflet
- Vote de reprise à l'€ symbolique parcelle Mme Boulé

#### 3/ Points sur commissions (par les VP)

- Point travaux sur la commune
- Point commission Voirie
- Point école
- Point urbanisme

#### 4/ Questions diverses

- Désignation des référents commune pour la SNA (correspondants)
- Planning des congés
- Tailles des haies sur HC

### I. POINT FINANCES A FIN SEPTEMBRE 2020 :

#### 1) Tableau des dépenses à fin septembre 2020 :

Les dépenses de fonctionnement sont environ à 50%. Nous sommes à 538 022.68 euros sur 1 074 236 euros prévisionnées.

Les recettes de fonctionnement sont également environ à 50%. Nous sommes à 513 912.71 euros.

Les dépenses d'investissement sont à 337 732.42 euros contre 573 068 de budget cumulé envisagé.

Les recettes d'investissement sont engagées à hauteur de 87 676.78 euros sur 387 858 euros.

#### 2) Prévisions à fin 2020 :

Reste à régler ou à prévoir plusieurs dépenses :

- Le tracteur tondeuse ; Ent Frélicot, mais il nous manque le kit d'immatriculation afin de pouvoir rouler sur la route. Mr le Maire regrette que l'Ent Frelicot ne puisse faire une facture d'acompte et propose de régler une partie de celle-ci afin de ne pas pénaliser l'entreprise.
- Le self de la cantine de l'école : l'électricité sera faite les 19 et 20 octobre 2020, la pause du self sera réalisée durant les vacances de la Toussaint.
- L'alarme de la Poste : le devis retenu est celui d'Antenne Service (société située à Evreux) pour un montant de 1474 euros HT avec une garantie de 2 ans. Cette dernière pourra être déplacée lors de la délocalisation du bureau de poste à côté de la nouvelle mairie
- Le remplacement des portes de la salle des fêtes, ainsi que celles des loges de la scène
- Le remplacement de la porte de garage atelier sous/sol
- Les fenêtres de la SDF seront quant à elles remplacées durant l'année 2021

Bonne nouvelle : nous récupérons dans nos lignes de compte la somme d'environ 22ke suite à la vente d'un terrain, par un habitant de la commune. Le terrain vendu a été acheté en tant que terrain agricole en jachère et revendu en tant que terrain constructible. De ce fait, le propriétaire doit payer une taxe sur la plus-value du terrain.

## II. DELIBERATIONS :

- Vote de créations/suppressions de postes + signatures des conventions

Un tableau récapitulatif est à remettre chaque année au CDG 27, afin de les informer des créations ou des suppressions de poste au sein de la commune.

Il s'agit de voter aujourd'hui la mise en place d'un contrat PEC (Plan Emploi Compétences) pour un nouvel employé au sein de notre commune, aux espaces verts, et d'autoriser Mr le maire à signer la convention avec Mission locale de Vernon/Pôle Emploi. Il s'agira d'un contrat de 20h, payé sur la base du SMIC. Le Pôle Emploi prend en charge son salaire à hauteur de 65% et une aide forfaitaire de l'état est versée à la commune à hauteur de 8000 euros pour un mineur et 15 000 euros pour un majeur. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 1 an. Il est envisagé d'éventuellement prendre une deuxième personne dans les mois à venir.

*N'ayant plus de questions, Mr le Maire propose de procéder au vote.*

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

- Vote des montants de délégations du Maire

Nous avons déjà sur un précédent conseil, voté les délégations du Maire mais le préfet souhaite que l'on réitère le vote :

Cas 1 : vote de l'article complet L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales à savoir sans seuil au niveau du montant délégué concernant l'alinéa n°4 pour autant que les montants soient prévus au budget.

Cas 2 : vote de l'article avec seuils

Vote pour la conservation du cas 1

*N'ayant plus de questions, Mr le Maire propose de procéder au vote.*

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

- Vote de l'adhésion au S.I.E.G.E pour groupement achat électricité

Il s'agit ici d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat dépendant du SIEGE. Cette centrale d'achat met en concurrence les différents fournisseurs d'électricité.

Aucune cotisation supplémentaire n'est demandée.

*N'ayant plus de questions, Mr le Maire propose de procéder au vote.*

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

- Vote de reprise à l'€ symbolique des parcelles de la succession Touflet

Il s'agit de 2 parcelles situées aux Bruyères, section ZC N°41 et 44, cédées par les héritières de Mme JAOUEN.

Il n'y aura à priori que quelques frais notariés à régler qui s'élèveront approximativement à 1000 euros.

*N'ayant plus de questions, Mr le Maire propose de procéder au vote.*

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

- Vote de reprise à l'€ symbolique parcelle Mme Boulé

Mr le Maire a contacté l'héritière d'une parcelle d'environ 600 m2 située rue de la Chapelle, et appartenant à Mme BOULE, afin de savoir ce qu'elle souhaite faire de cette parcelle. Après avoir donné les explications sur le fait que la reprendre au niveau communale permettrait de réaliser un bassin de rétention d'eau, Mme Boulé donne son accord pour la céder à l'€ symbolique. Mr le Maire fera donc les démarches nécessaires auprès du notaire pour cela.

Après concertation, c'est le syndicat de voirie qui assurera l'ensemble des travaux.

*N'ayant plus de questions, Mr le Maire propose de procéder au vote.*

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

### **III. POINT SUR LES COMMISSIONS (par les VP) :**

- ✓ Point travaux sur la commune :

- Parking face à la salle des fêtes

2 études sont en cours à savoir la création de 20 ou 28 places de parking. 18 places en épis le long de la clôture et 2 le long de la SDF. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un passage piéton.

- ✓ Point commission Voirie :

- Rue de la chapelle

Comme vu précédemment, le syndicat de voirie va reprendre le suivi des travaux avec la mise en place d'un bassin de rétention d'eau.

- Rue de la cavée

La société attend 15 jours de beau temps afin de faire les caniveaux et le bitume. Ils accumulent beaucoup de retard.

- Route de Gaillon :

Etude en cours afin d'agrandir le bassin de rétention d'eau existant afin qu'il puisse avoir une capacité de 1000m3.

Certains voisins proches du bassin ont fait jouer leur protection juridique afin de faire pression sur la mairie ayant des mares d'eau dans leurs jardins respectifs.

- Entretien des haies de la commune :

Des courriers de mise en demeure seront envoyés aux habitants de la commune n'entretenant pas correctement leurs haies afin de les sommer de les couper le plus rapidement possible. Mr le Maire précise que si le nécessaire n'est pas fait, il fera faire par une entreprise « **AUX FRAIS DU PROPRIETAIRE** »

- Changement de la porte de garage de la SDF/atelier et des portes de loges de la scène :

Des devis sont en train d'être faits.

- Chemin privé entrée Pacy

La commune a décidé de refuser la reprise du chemin privé à l'entrée de Pacy. Mr le maire demande à ce qu'un courrier officiel soit envoyé en réponse.

✓ Point école :

- Retour sur com école :

La sortie scolaire au Rucher de Vernon fin septembre s'est très bien passée. Les élèves étaient satisfaits de leurs sandwiches fournis par la cantine.

Une 1ère réunion concernant l'étude surveillée à l'école à partir de 16h30 et ce pour une heure, a été organisée avec les représentants de parents d'élèves. Mme Le Creurer se propose comme professeur par le biais de sa société APTE.

Pour le moment, il serait demandé aux parents 3 euros/ séance/enfant sur 3 jours. Cette étude devrait débuter début 2021. Une convention est à signer entre l'école/représentants de parents d'élèves, la mairie et Mme Le Creurer. L'étude est pensée pour 15 personnes soit 3 groupes de 5 élèves.

✓ Point urbanisme :

- Avancement LotiT St-Vincent

Une réunion est tenue tous les mardis à 11h avec le lotisseur afin de savoir où en sont les réservations.

- Côte de la Chesnaye :

2 nouveaux lots ont été réservés avec dépôt des permis de construire.

- Terrain des Clairières de la Grande Fortelle :

Le 07/12, le jugement sur le plan de bornage judiciaire du terrain des Clairières de la Fortelle sera prononcé. A suivre

- Avancement dossier SCEA Perault : "ferme les 1000 vaches"

Le permis de construire accordé en 2017 est aujourd'hui caduque. Une nouvelle expertise tierce est lancée. Le merlon est validé pour la diminution des nuisances odorantes.

Aucun permis ne sera de nouveau accordé s'il n'y a pas de mise aux normes.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES :**

- La demande de chenil à Houllbec-Cocherel a été rejetée par la mairie et la SNA
- Un terrain a été demandé par une habitante afin d'y loger des chevaux au niveau de la vallée Bance mais cette dernière souhaitait le faire viabiliser ce qui a été refusé par la mairie car il s'agit d'un terrain agricole, et la mairie ne souhaite pas que le terrain soit modifié à usage d'habitation.
- Désignation des référents commune pour la SNA (correspondant) :

Communication : Laurent CHABRILLAT, Marchés publics : Alexandre PHILISPART, Office du tourisme : Aurore PREAUD, Numérique : Laurent CHABRILLAT, Santé : Daphné PERROT, SCOT : Hervé LAUREAU, DD : Kelly CHEVALIER

- Désignation du référent Défense (base 105) : Hervé LAUREAU
- Planning des congés : Dans un souci d'organisation, Mr le Maire demande à ce que chaque adjoint et représentants des commissions communique rapidement ses congés afin d'organiser le suivi.
- Il est remarqué de plus en plus de déchets sauvages
- Il est réitéré que le CM doit avoir lieu tous les 3<sup>èmes</sup> mardis du mois
- Nous réfléchissons avec Mr BOUDET du labo de Pacy, à un dépistage covid19 dans l'ancienne salle de mariages

---

---

#### **RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES**

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **mardi 17/11/2020 à 19h** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

*A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houllbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*